

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Liliane Roberge-Tremblay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/be9ab8ce12b48b6f11c4c332>

Date d'obtention : 2021-12-02 19:09:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

nous ne devons pas accéder aux images

nous devons confisquer le téléphone sans questionner l'instigateur afin de ne pas compromettre le travail des policiers

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

je serai plus outillée lorsqu'une situation de la sorte arrivera

je saurai davantage comment orienter mes interventions pour la suite

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

ne pas questionner l'instigateur

ne pas demander à voir les images